

■ **Fondation pour le développement durable de St-Martin**, à Saint-Martin VS, CH-626.7.009.787-0, encourager et soutenir les activités relevant du développement durable et intéressant directement ou indirectement la Commune de St-Martin, fondation (FOSC no 100 du 26.05.2005, p.16, publ.2854112). Nouvelle autorité de surveillance: préfet du district d'Hérens.

Journal no 832 du 02.06.2005  
(02872326 / CH-626.7.009.787-0)